NOTE D'INFORMATION

FCP EMERGENCE CASH

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

VALORIS MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP./032/2014 en date du 27/10/2014.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANEGEMENT sis à 355, Route d'El Jadida – Casablanca représentée par M. Youssef JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

M. Youssef JAIDI VALORIS MANAGEMENT 355, Route D'El Jadida Tél: 05 22 23 97 60 Fax: 05 22 98 06 05

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : EMERGENCE CASH.
- Nature juridique: FCP.
- Code Maroclear: MA0000037608
- Date et référence d'agrément : Le 07/08/2014 sous la référence AG/ OP/026/2014
- Date de création : 03/09/2014
- Siège social: 355, Route d'El Jadida Casablanca.
- Durée de vie : 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
- Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Apport initial: 1 000 000,00 DH.
- Valeur liquidative d'origine : 1000,00 DH. Etablissement de gestion : VALORIS MANAGEMENT représenté par M. Youssef JAIDI.
- Etablissement dépositaire: ATTIJARIWAFA BANK
- Commercialisateur: VALORIS MANAGEMENT et CAPITAL GESTION GROUP.
- Commissaire aux comptes: KPMG représenté par Monsieur Aziz EL KHATTABI, Expert comptable

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification: Fonds Commun de Placement «monétaire». Pour cela, la sensibilité du FCP est en permanence inférieure ou égale à 0,5.
- Indice de référence : L'indice de référence est le TMP jj (taux moyen pondéré) sur le marché monétaire interbancaire publié par bank almaghreb.
- Objectifs de gestion : Offrir aux porteurs de parts un rendement supérieur au taux moyen du marché monétaire (TMPjj) tout en assurant la sécurité et la liquidité des placements à court terme.
- Stratégie d'investissement : la totalité de l'actif du FCP, hors titres d' « OPCVM monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'ils effectuent en tant que cessionnaires et liquidités, sera investi en permanence en titres de créances. En outre, au moins 50% de l'actif susvisé sera investi en permanence en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an.

En plus, l'univers d'investissement en titres de créances sera composé en permanence à 90% au minimum en titres émis ou garantis par l'état dans les limites de la réglementation en vigueur.

L'objectif du FCP est de permettre aux porteurs de parts de maximiser la

performance à court terme par le biais d'une gestion prudente et sélective de titres émis ou garantis par l'Etat

RG

- Durée de placement recommandée : 1 jour et plus
- Souscripteurs concernés: Personnes physiques et morales résidentes et non résidentes ainsi que les investisseurs institutionnels.

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dés publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : quotidienne par voie d'affichage dans les locaux du réseau de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières.
- Modalités de souscription et de rachats : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.
 - Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 10h30 du jour du calcul de la valeur liquidative.
- Affectation des résultats : Le « FCP EMERGENCE CASH » est un FCP de capitalisation.
 - Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV.COMMISSIONS ET FRAIS

Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscription maximale : 0% hors taxe du montant souscrit Commission de rachat maximale : 0% hors taxe du montant racheté N.B.: En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

Frais de gestion :

Frais de gestion: Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2 % hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Ces frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- 20 000 dh HT (1) Frais publications (2) Commissaire aux comptes 25 000 dh HT 0.025% HT (3) Commissions CDVM (4) Dépositaire 0,04% HT
- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission): 4 000 dhs
- (6) Maroclear (droit d'admission): 0.0075% si actif inférieur à 100 millions

0.0025% si actif compris entre 100 et 500 millions 0.0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard 0.0001% si actif supérieur à 1 milliard

Prestations de VALORIS MANAGEMENT: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)